2017 | 15e ÉDITION

PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PRIX DE LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Formulaire de mise en candidature

Titre de l'ouvrage :

Date de publication (aaaa-mm-jj) :

Auteur :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Éditeur :

Nom et titre du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Où avez-vous pris connaissance de l'existence des Prix du livre politique?

Dans l'éventualité où l'ouvrage serait sélectionné au nombre des finalistes, l'auteur autorise-t-il l'Assemblée nationale à diffuser, pour des fins de promotion sur ses différentes plateformes (Canal de l'Assemblée, site Internet, Twitter, Facebook, chaîne YouTube), les extraits qui seront enregistrés lors de la cérémonie de remise des prix au Salon international du livre de Québec?

Oui

Non

Retourner le formulaire au plus tard **le vendredi 20 janvier 2017** à livre_politique@assnat.qc.ca.

Expédier quatre exemplaires de l'ouvrage à l'adresse ci-dessous :

Mme Sylvie Robitaille
Bibliothèque de l'Assemblée nationale | Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires | Québec (Québec) G1A 1A3

Pour information : 418 643-4408, poste 70703

Objectif

Le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale récompense la qualité et l'originalité d'une œuvre portant sur la politique québécoise.

Trois bourses sont offertes par l'Assemblée nationale du Québec : une de 5 000 $, remise au lauréat, et deux autres de 1 500 $ chacune, remises aux finalistes.

Règlements

- Est admissible tout auteur ou coauteur d'une monographie écrite en français ou en anglais, portant en tout ou en partie sur la politique au Québec, et publiée entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- Il peut s'agir d'un essai, d'un ouvrage historique ou analytique, d'un récit, d'une autobiographie ou encore d'une biographie.
- Les publications gouvernementales, les actes de colloque, les traductions et les ouvrages collectifs sont exclus.
- L'œuvre doit être publiée sur support papier par une maison d'édition dont le siège social est au Québec.
- Sont exclus de toute participation les membres du jury, ceux du secrétariat du prix, ceux du comité directeur, les députés, leur personnel et celui de l'Assemblée nationale.

Jury

- Un jury indépendant est composé d'au moins trois membres choisis pour leur expertise. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix.

Critères de sélection

- Qualité de la langue et du style
- Construction et organisation de l'ouvrage
- Originalité du sujet traité et de la recherche
- Caractère inédit du contenu
- Accessibilité du contenu, intérêt à lire l'ouvrage
- Apport à la société québécoise dans son caractère politique